

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 01/09/2014.

Séance ouverte à 19h20 sous la présidence du Bourgmestre, Monsieur Emir Kir.

*Présents / Aanwezig :* MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorziter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boikete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Mohammad, Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Dayaran, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Warnotte, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

*Excusés / Verontschuldigd :* M. Clerckx, Mme Ilunga Kabulu, M. Medhoune, Mmes Laaraj, Dayaran, M. Ozdemir et Mme Vandenabeele.

Par tirage au sort, Monsieur Balsat sera le premier à voter.

*Monsieur le Président prévient l'assemblée que le point 21 est retiré suite à un manque d'avancement dans le dossier et sera réintroduit lors d'un prochain conseil.*

*Madame Warnotte s'enquiert de l'ajout du point 33 à l'ordre du jour et de la nécessité de l'urgence. Elle demande le vote pour l'ajout du point en urgence.*

### **1. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 23.06.2014 - Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 23.06.2014 - Goedkeuring.**

**M. Neve :** Lecture des décisions du Conseil communal du 23.06.2014.

*Approuvé – Aangenomen*

### **2. Personnel Communal non enseignant; statut pécuniaire au 1er janvier 1995; insertion d'une indemnité à la vie chère aux membres du personnel communal domiciliés dans une commune de Bruxelles-Capitale à l'exception du personnel enseignant, modification.**

**Niet-onderwijzend gemeentepersoneel; geldelijk statuut op 1 januari 1995; invoering van een levensduurtevergoeding aan de leden van het gemeentepersoneel gedomicilieerd in een gemeente van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest met uitzondering van het onderwijzend personeel, wijziging.**

*Approuvé – Aangenomen*

### **3. Contrat de Quartier Durable "Liedekerke" ; Opération 65-69 Liedekerke ; Construction de 2 crèches, une francophone et une néerlandophone, ainsi que de 4 logements à caractère social sis 65-69 de Liedekerke ; Plan crèche COCOF/ONE : Appel à projet 2014 visant au soutien de l'accueil de l'enfance.**

**Duurzame Wijkcontract "Liedekerke" ; Operatie Liedekerke 65-69 ; Bouw van 2 crèches, één Franstalige en één Nederlandstalige, alsook van 4 sociale woningen gelegen Liedekerkstraat 65- 69 ; Crècheplan COCOF/ONE : Projectoproep 2014**

## **betreffende de ondersteuning van de kinderopvang.**

**Monsieur Roekens :** Nous avons voté la même demande l'année dernière. Ce subside ne nous a pas été accordé et on réintroduit donc une nouvelle candidature. Une des conditions à l'obtention de ce subside est que les travaux n'aient pas encore été commandés. Or, si les travaux ne sont pas commandés avant décembre, c'est à dire l'échéance du contrat de quartier Liedekerke, nous perdons le subside de la Région.

Êtes-vous optimiste que nous puissions commander les travaux avant la date butoir et que nous puissions obtenir les deux subsides ?

**Monsieur le Président :** Le projet déposé l'année dernière était la première mouture de celui-ci. Le projet a été modifié suite à des interventions de la communauté flamande qui exigeait un certain nombre de critères. Vous soulignez le retard du dossier. Comme pour d'autres dossiers, nous craignons qu'il n'y ait une perte du subside lié au contrat de quartier.

**Monsieur Roekens :** Si nous perdons le contrat de quartier mais que nous obtenons le subside de la COCOF, la commune s'engage-t-elle à maintenir la crèche néerlandophone et les 4 logements ou le projet sera revu une troisième fois ?

**Monsieur le Président :** Il y a eu un collègue qui a traité de cette question en juillet. Concernant la réalisation des équipements en question, le collège a décidé de prendre ses responsabilités et de les réaliser sur fonds propres. Il faut réaliser que dans cette hypothèse, nous devons *in fine* renoncer à d'autres projets. Nous traiterons les dossiers au cas par cas devant le conseil communal.

*Approuvé – Aangenomen*

## **4. Contrat de Quartier Durable "Axe Louvain" ; Maison des cultures et de la cohésion sociale ; Candidature pour le programme opérationnel FEDER 2014-2020.**

### **Duurzame Wijkcontract "As Leuven" ; Huis van culturen en sociale samenhang ; Kandidatuur voor het operationele programma EFRO 2014-2020.**

**Monsieur Roekens :** Je vois que le projet total est évalué pour un montant proche de 10,6 millions d'euros. Ceci est du même ordre de grandeur que l'ensemble du contrat de quartier de l'axe Louvain. Pour pallier au manque d'argent, nous nous adressons à FEDER. Par ailleurs, nous ne sommes pas encore propriétaires des bâtiments. Je vois que l'un des bâtiments est évalué à 1,3 millions alors qu'il est à vendre pour 1,8 millions sur internet. Il s'agit d'une différence importante. Y a-t-il un risque que l'un des bâtiments ne soit pas acheté par la commune ? Si c'est le cas, comment allez-vous aborder ce dossier ?

**Monsieur Mouhssin :** J'attire l'attention du conseil sur les frais de fonctionnement ultérieurs du projet. Je vois un coordinateur sur la période 2015-2018 ainsi que 10.000 euros de frais de fonctionnement pour l'année 2015. Cela me semble très peu dans le cadre d'un aussi gros projet, est-ce que cela n'affaiblit pas le dossier ?

**Monsieur le Président :** Je n'apporterai pas d'éclaircissements sur l'acquisition des bâtiments. Le faire pourrait éventuellement porter préjudice à la commune. La loi sera respectée. Deux procédures sont possibles, celle avec la région prévoit un comité d'acquisition. Concernant le dossier en lui-même, il est difficile d'allouer des budgets alors que le bien n'est pas encore acquis. L'objectif de la commune est de pouvoir

commencer lorsque le bâtiment sera acquis. La tâche du coordinateur sera de développer un projet de maison des cultures. Il y en a déjà deux en région bruxelloise : à Molenbeek et à Saint-Gilles. Les autorités donnent des moyens de fonctionnement pour ce type de structures.

*Approuvé – Aangenomen*

**5. Contrat de quartier «Méridien de Bruxelles»; Angle rue du Brabant – rue de la Prairie; Protocole d'accord «Beliris» définissant modalités de financement, études, travaux et obligations des différentes parties.**

**Wijkcontract "Middaglijn van Brussel"; Hoek Brabantstraat - Weidestraat; Protocolakkoord " Beliris" tot bepaling van de modaliteiten van financiering, studies, werken en verplichtingen van de verschillende partijen.**

**Monsieur Roekens :** Le projet comprend un équipement collectif au rez-de-chaussée. Cet équipement est-il déjà décidé ? Dans la négative, est-il possible d'envisager y loger le commissariat de quartier qui doit bientôt déménager ?

**Monsieur le Président :** Pour la fin de l'année, début de l'année prochaine, la commune présentera ses conclusions et décisions concernant l'avenir de ce quartier au niveau de son aménagement et notamment de la présence de la prostitution. L'aménagement de la place Saint-Lazare et du square Victoria Regina, l'installation d'une antenne du CPAS et l'installation éventuelle d'un commissariat de quartier sont à l'ordre du jour. Je dis éventuelle afin de rester prudent. Une étude est lancée. Il y a également la rénovation des grandes tours de logements sociaux du quartier et l'équipement que vous mentionnez. Nous le voulons moderne dans une des entrées du quartier : à l'intersection entre les rues de la Prairie et de Brabant. Il y aura des logements aux étages et un équipement public au rez-de-chaussée. Il sera communal et nous voulons que ce lieu montre l'évolution urbaine du quartier. Ce projet sera visible et servira de porte étendard au quartier. Ce quartier, plus qu'un autre, a besoin d'espoir. On estime que 5 à 10 années seront nécessaires au renouveau du quartier. A Anvers, dans un dossier comparable, le projet a mis 10 à 12 ans. La volonté politique est claire. Nous voulons prendre à la fin de l'année, début de l'année prochaine une décision au niveau de l'aménagement urbain.

*Approuvé – Aangenomen*

**6. Terrain sis rue Linné, 95 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ; projet de construction d'une crèche communale ; acquisition pour cause d'utilité publique du droit d'emphytéose du terrain.**

**Terrein gelegen Linnéstraat, 95 te 1210 Sint-Joost-ten-Node; bouwproject van een gemeentelijke crèche; aankoop voor openbaar nut van het recht van erfpacht van het terrein.**

**Monsieur Roekens :** Une rumeur circule dans la commune au sujet des carrés aux alentours de l'emplacement de la crèche. La rumeur veut qu'ils soient supprimés lors de l'installation de la crèche. Est-ce uniquement une rumeur ?

**Madame Warnotte :** Je suis surprise que l'emphytéose soit choisie, quelle est la durée de celle-ci et le montant du canon ? A la fin de la période, est-ce que le bien appartient à la commune ?

**Monsieur le Président :** Le bail est de 99 ans. Le canon est d'un euro annuel. Nous sommes ici avec un partenaire : il s'agit d'une société de logements sociaux, comme pour le point suivant à l'ordre du jour. Suite à l'implantation, le collège a émis un certain nombre de réserves. Lors de la concertation, l'état fédéral nous a demandé de poursuivre. Il est évident que la présence de la crèche à cet endroit aura des impacts.

*Approuvé – Aangenomen*

**7. Bien immeuble sis rue du Vallon, 17 à Saint-Josse-ten-Noode; acquisition pour cause d'utilité publique du droit d'emphytéose du local sis au rez-de-chaussée du bien immeuble.**

**Onroerend goed gelegen Kleine Dalstraat, 17 te Sint-Joost-ten-Node; aankoop voor openbaar nut van het recht van erfpacht van het lokaal gelegen op de benedenverdieping van het onroerend goed.**

*Madame Warnotte pose les mêmes questions que pour le point précédent.*

**Monsieur le Président :** Nous encourageons la société de logements sociaux à développer des projets de cohésion sociale aux alentours des logements. La région de Bruxelles Capitale ainsi que la COCOF financent ces projets.

**Monsieur Roekens :** Pour la gestion de la salle, est-ce comme pour la salle Sapiens ? Lorsque le contrat est terminé, il n'y a plus de budget pour le fonctionnement. Je pense qu'il va falloir pérenniser le projet.

**Monsieur le Président :** La commune ne laissera pas la société de logements sociaux seule dans ce projet.

*Approuvé – Aangenomen*

**8. Projet d'acquisition du bien immeuble sis rue de la Limite, 118 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ; Décision d'acquisition définitive.**

**Ontwerp van aankoop van het onroerend goed gelegen Grensstraat, 118 te 1210 Sint-Joost-ten- Noode; beslissing tot definitieve aankoop.**

*Approuvé – Aangenomen*

**9. Projets subventionnés - Collaboration intercommunale - Plateforme intercommunale d'échanges sur l'amélioration du financement de projets au travers d'une politique active de recherche et de gestion de subsides : conclusions 2012 et appel à projets 2014 - Participation de la commune de Saint-Josse-Ten - Noode.**

**Gesubsidieerde projecten - Intercommunale medewerking - Intercommunaale uitwisselingsplatforme over de verbetering van de financiering van projecten door een actief zoek- en beheersbeleid van subsidies : conclusies 2012 en projectoproep 2014 - Deelname van de gemeente Sint-Joost-ten-Node.**

*Approuvé – Aangenomen*

**10. PGV 2013; Rapport final 2013 et justification des dépenses 2013; information. GSB 2013; Eindrapport 2013; staving van de uitgaven 2013; informatie.**

**Monsieur Roekens :** Certains éléments du rapport m'ont marqué. La fréquentation des parcs est constante ou en augmentation à l'exception de celui de la rue Traversière dont le taux de fréquentation a encore chuté de 50%. Je souhaite interpellier le collègue à ce sujet. Je pense qu'il faudrait indiquer le parc. Les gardiens de parcs relèvent également certains problèmes tel qu'au square Delhaye : consommation importante d'alcool et de drogues, ceci devrait nous inquiéter car ce square est surtout fréquenté par des jeunes. Au parc St-François je constate des soucis de propreté, de dégradations.

**Monsieur Mouhssin :** Le jardin Nogueira : il fait partie des sites gérés mais dans le volet fréquentation, on ne le retrouve pas. Je suppose que vu son accessibilité, il n'est tout simplement pas fréquenté. La commune a-t-elle des projets afin d'augmenter la fréquentation du parc Traversière ?

**Monsieur le Président :** Nous avons été interpellés par les problèmes de sécurité au square Delhaye ainsi que par les déprédations dans le jardin Saint-François. A chaque fois nous avons essayé d'apporter des réponses. Au square Delhaye, le problème semble réglé puis revient, c'est cyclique. Pour le parc Saint-François nous avons atteints de bons objectifs. Nous avons eu un beau festival samedi malgré la pluie. Ce square se porte de mieux en mieux. La présence d'éducateurs de rue au pied de l'immeuble a joué un rôle je pense. Il y a une réflexion à mener au niveau des deux autres parcs cités. Je vais demander aux services de faire des propositions ainsi qu'au service de communication de réfléchir à une signalétique.

**Monsieur Roekens :** Au sujet du parc Saint-François, il y a toujours le problème d'accès par la rue Verte. L'escalier est pour le moment condamné, est-ce définitif ?

**Madame Genot :** Une signalétique dans la commune est une bonne chose, on ne devrait pas la limiter aux hôtels. Dans certaines communes on utilise des pancartes : à pied, 500 mètres : 10 minutes.

*Prise d'acte - Akteneming.*

**11. Rémunération des auteurs et éditeurs pour reprographie; reconduction de la convention.**

**Vergoeding aan auteurs en uitgevers voor reproductie; ratificatie van de overeenkomst.**

*Approuvé – Aangenomen*

**12. Règlement général relatif à l'établissement et au recouvrement des impôts communaux; application de l'ordonnance relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales du 3 avril 2014. Algemeen reglement betreffende de vestiging en de invordering van gemeentebelastingen ; toepassing van de ordonnantie van 3 april 2014 betreffende de vestiging, de invordering en de geschillen inzake gemeentebelastingen.**

**Monsieur le Président :** Il s'agit ici de quelque chose de récurrent.

**Madame Warnotte :** Vous dites qu'il s'agit de quelque chose de récurrent. Si c'était le cas, je pense que l'on aurait eu cela bien avant. L'ordonnance du 3 avril 2014 reprise par la Région concernant le recouvrement des impôts communaux précisait —si ma mémoire est bonne— qu'il est nécessaire d'avoir un règlement général des taxes. Ce qui n'existe pas dans notre commune. Le corollaire de cette absence de règlement est qu'il y a d'énormes problèmes de trésorerie. Suite à ces problèmes, le receveur nous a averti le 22 juillet qu'en raison de ce manque de trésorerie et suite à l'enrôlement tardif du précompte immobilier et au report des enrôlements des taxes communales à la suite de l'adoption de l'ordonnance dont j'ai fait mention, on ne pourrait peut-être pas procéder au paiement des salaires du mois d'août, le fond de pension ne serait pas alimenté et la dotation à la zone de police serait ralentie. Ce que vous essayez de faire passer, Monsieur le bourgmestre, pour quelque chose qui relève de la routine a en réalité créé d'énormes problèmes financiers. Nous avons déjà dû, à deux reprises, faire appel à des avances de caisse auprès des banques afin de pouvoir payer les salaires du personnel et il semblerait que ceci soit peut-être nécessaire une troisième fois. La première avance, à elle seule, a coûté 16.800 euros en intérêts. Je souhaiterais savoir, Monsieur le bourgmestre, pourquoi ce règlement général relatif au recouvrement des impôts n'a pas été voté avant alors que l'on sait depuis le 3 avril 2014 que c'était nécessaire.

**Monsieur le Président :** Si vous aviez été au bout de votre raisonnement, vous auriez vu que l'ordonnance a été publiée le 17 mai 2014. Le temps que tout cela arrive au niveau de la commune, nous passons lors du premier Conseil communal et nous sommes en ordre. Par ailleurs, je tiens à vous rassurer, tout le monde a été payé en temps utile, il n'y a pas de problème au niveau des finances communales. L'utilisation d'avances de caisse se passe dans toutes les communes lorsque l'on est à court.

**Monsieur Roekens :** Je constate en contactant d'autres communes que beaucoup avaient déjà un règlement et n'ont pas eu de problème de liquidités.

*Approuvé – Aangenomen*

### **13. Budget communal 2013; modification n° 99 de clôture. Gemeentebegroting 2013 : afsluiting wijziging nr 99.**

**Monsieur Roekens :** Lors du précédent conseil communal, nous avons parlé des moyens que l'on a pris dans le comptes des crèches afin d'alimenter le Oh ! festival. Vous m'aviez dit que l'on allait procéder à une modification budgétaire pour redistribuer cet argent. Cela devient difficile d'encore faire cela dans les délais vu que la loi voudrait que l'on propose le nouveau budget d'ici octobre.

**Monsieur le Président :** C'est en cours, nous espérons arriver lors d'un prochain conseil avec la modification budgétaire.

*Approuvé – Aangenomen*

### **14. Mission Locale de Saint-Josse, vérification du compte 2013.**

**Madame Genot :** Je ne comprends pas le mécanisme qui induit que la bonne gestion des paiements ONSS nous permette de gagner 89.000 euros. Deuxièmement, on demande à la mission locale de fournir une étude financière dans laquelle elle démontrera les mesures concrètes qu'elle prendra à court terme. Est-ce quelque chose qui a été décidé en 2013 ou est-ce quelque chose que vous nous proposez de décider aujourd'hui ?

**Monsieur Boïkete :** Par rapport à l'ONSS, lorsque l'ONSS n'est pas payé, il y a des majorations qui, dans le cadre de la mission locale, impactent lourdement le budget de la structure. Vous pouvez récupérer ces majorations si vous remboursez vos cotisations à temps. C'est ce qui a été fait ici. Nous avons développé un certain nombre d'outils financiers. Cela nous a permis de préfinancer le paiement de ces arriérés. Et nous avons pu récupérer ces majorations. Des structures comme la mission locale permettent de financer des activités dont les subsides n'arriveront que plus tard au sein d'ASBL par exemple. Il n'y a pas que la récupération de ces majorations au sein de la mission locale. Le budget de fonctionnement a été optimisé ainsi que les entrées de la mission locale. Un nouveau système de facturation a été mis en place. Ceci a permis d'engranger des produits supplémentaires pour près de 40.000 euros. C'est un ensemble de mesures qui ont été prises au sein de la mission locale. Il y a également des mesures qui ont été prises au niveau du personnel. Depuis que la nouvelle équipe est là, il n'y a plus aucun engagement. Tous ces efforts nous ont permis d'arriver à la situation que l'on connaît. Ces efforts seront accélérés en 2014. Vous évoquez le fameux plan stratégique, celui-ci fait partie d'un plan de redressement qui a été adopté au sein du conseil d'administration de la mission locale courant de l'année 2013. Toute une série de mesures ont été prises, notamment au niveau de la rémunération de l'équipe dirigeante. Une série d'avantages octroyés par le passé à l'équipe de direction ont été supprimés par la nouvelle équipe. Ces mesures prendront leur plein effet en 2014. Ceci se reflètera dans les comptes de 2014 qui —nous l'espérons— seront encore meilleurs que ce que nous avons ici et ceci de manière structurelle et non conjoncturelle à travers des opérations financières.

*Prise d'acte - Akteneming.*

#### **15. Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse asbl, vérification du compte 2013. Sociaal vastgoedkantoor van sint-joost vzw, controle van de rekening van het dienstjaar 2013.**

**Monsieur Roekens :** Les comptes sont accablants pour l'équipe précédente. Entretemps, la commune a repris les choses en mains et l' AIS sera mieux gérée. Mais je souhaite tout de même revenir sur les comptes 2013. Un important déficit. Déficit dû à quoi ? Un vide locatif très important. L'équipe précédente courrait derrière les logements afin d'obtenir des subsides. Logements qui étaient souvent en mauvais état. Que l'on arrivait dès lors pas à mettre rapidement sur le marché. Il fallait rénover. Il y a aussi une importante partie du déficit qui est due à des créances douteuses, des loyers qui n'ont jamais été perçus. L'indemnité de licenciement de l'ancien directeur qui nous coutera 19.000 euros, des pertes de subsides. Une nouvelle équipe est en place. J'espère que l' AIS sera mieux gérée. Je souhaiterais savoir comment vous comptez combattre le vide locatif ?

**Monsieur le Président :** Je pense que l'on reviendra sur ce point lors d'une interpellation. De plus, vous avez maintenant un représentant ECOLO au sein du CA de l' AIS : Mohammed Maher. Il pourra certainement vous expliquer les évolutions.

**Monsieur Balsat :** Je vois 247 logements pour 281 ménages dans les documents ?

**Monsieur Boïkete :** Il s'agit de la rotation des locataires au cours de l'année.

*Prise d'acte - Akteneming.*

## **16. La Maison de la Famille asbl; vérification du compte 2013.**

**Monsieur le Président :** Sans l'aide de la commune, l'association serait en faillite. Il s'agit d'un service qui est pour nous essentiel par rapport à la population isolée, les personnes âgées mais aussi leurs familles. Le gouffre momentané s'explique par la diminution des moyens accordés par la COCOF ainsi qu'une mauvaise gestion pendant l'année 2012. Ceci a une répercussion sur le budget 2013 et les comptes 2013. La commune a demandé au conseil d'administration de prendre des mesures structurelles comme l'abandon d'un certains nombres de privilèges qui étaient accordés au personnel ainsi qu'au non remplacement du personnel ayant quitté l'association. La commune soutient la maison de la famille et la commune rappelle que la maison de la famille est une émanation communale, mais la structure doit faire des efforts. Des efforts pour sortir de cette situation déficitaire qui fait apparaître aujourd'hui une perte d'un peu moins de 300.000 euros.

**Madame Genot :** La comptable pointe plusieurs éléments : la perte du subside COCOF, des réductions de valeurs sur créances de tiers, provision pour litige quant à un licenciement abusif, augmentation du coût salarial de 46.000 euros, honoraires d'avocats pour suivi de litiges : 17.000. Par ailleurs, nous avons eu un problème avec un détachement de fonctionnaire qui n'avait pas été fait dans les règles, qu'en est-il ?

**Monsieur Mouhssin :** Vous évoquez le fait que la Maison de la famille est une émanation communale. Dans votre accord de majorité vous avez insisté sur l'importance d'avoir une représentation de l'opposition au sein de chaque conseil d'administration. J'entends bien que cette association n'est pas une ASBL communale mais à partir du moment où la commune soutient, où la commune donne des orientations, je pense qu'il faudrait envisager un représentant du Collège et un représentant de l'opposition.

**Monsieur le Président :** Pour répondre à madame Genot : une des conditions d'octroi des subsides à l'ASBL est que la personne dépende de l'ASBL. C'est pour cela que vous voyez cette augmentation du poste personnel. Nous avons fait cela afin de répondre au cahier des charges de la COCOF. Un travail est entamé en 2014, à terme, nous souhaitons éponger ce déficit structurel dans lequel se trouve la Maison de la famille. Au niveau de la représentation, dans le cahier des charges de la COCOF, il est interdit que l'ASBL soit para-communale. Par rapport au détachement de fonctionnaire, nous respectons totalement le mode de fonctionnement de la COCOF.

**Madame Genot :** Nous avons le droit de détacher des fonctionnaires mais par le passé l'ensemble des formalités n'a pas toujours été respecté.

**Monsieur le Président :** Cela est très judicieux, nous allons vérifier et faire suivre d'actes le cas échéant.

**Monsieur Mouhssin :** Je me suis rendu sur le site de la Maison de la famille. Je pense qu'il n'est peut-être plus à jour mais j'observe dans la composition du conseil d'administration présentée une couleur politique dominante. J'insiste pour qu'une concertation ait lieu par exemple entre chefs de groupes.

*Prise d'acte - Akteneming.*

**17. Projet de protocole d'accord bilingue entre les pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale concernant leur collaboration dans le domaine de la réalisation de centrales de marchés au sein du GTI MP BXL (Groupe de Travail et d'Information Marchés Publics de la Région de Bruxelles- Capitale) en ce compris les Communes, CPAS et Zones de police ; adhésion aux centrales de marchés établies au sein du GTI MP BXL..**

**Ontwerp van tweetalig akkoordprotocol tussen de plaatselijke besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest omtrent hun samenwerking inzake het opzetten van opdrachtcentrales binnen de WIG OO BRU ( Werk- en Informatiegroep Overheidsopdrachten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest), met inbegrip van de Gemeenten, de OCMW's en de Politiezones; aansluiting bij de opdrachtcentrales opgericht binnen de WIG OO BRU.**

**Madame Warnotte :** J'observe dans le protocole d'accord qu'il concerne des marchés dans le secteur dit classique, sans avoir la définition d'un tel secteur.

**Monsieur le Président :** Nous nous renseignerons pour vous répondre précisément. Monsieur le secrétaire communal, je vous demanderai de bien vouloir vous enquérir du détail des marchés publics concernés par le groupe de travail.

*Approuvé – Aangenomen*

**18. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.**

**Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet.**

**Madame Warnotte :** Point 1, j'ai cru comprendre que ce marché avait déjà été attribué et que la première part avait déjà été payée à l'adjudicataire. Je me demande dans quelle mesure on peut modifier le montant maximal d'un marché tout en l'ayant déjà passé.

**Monsieur le Président :** Le marché a été attribué par dépassement du montant initial. Il fallait informer le conseil qu'il y a eu un changement au niveau du montant. Même si c'est fait à posteriori, il faut le faire.

**Madame Warnotte :** Point 3, je me demande si le mur en question menace les écoliers ? Et dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises pour leur sécurité ?

**Monsieur Jassin :** Le mur ne donne pas sur l'école.

**Madame Warnotte :** Point 4, je m'interroge du montant des travaux prévus pour la loge du concierge : 75.000 euros ?

**Monsieur Jassin :** Il s'agit de travaux lourds, nous vous communiquerons le cahier des charges.

**Madame Warnotte :** Point 13, des défibrillateurs sont prévus, quels personnels sont formés à son utilisation ?

**Monsieur le Président** : Il s'agit d'une obligation légale, et les personnels seront formés à leur utilisation, cela fait partie de l'obligation.

*Prise d'acte – Akteneming..*

**19. Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention; période 01/01/2014 au 31/12/2017.**

**Strategisch Veiligheids - en Preventieplan : periode 01/01/2014-31/12/2017**

*Approuvé – Aangenomen*

**20. Convention entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Saint- Josse-ten-Noode relative aux chèques-taxis universels sur le territoire de la Région de Bruxelles- Capitale; prolongation.**

**Overeenkomst tussen de Brusselse Hoofdstedelijke Regering en de Gemeente Sint-Joost-ten-Node met betrekking tot de universele taxicheques op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest; verlenging.**

**Monsieur Mouhssin** : J'aurais souhaité avoir des précisions sur le mode de fonctionnement des chèques taxis au sein de la commune.

**Monsieur le Président** : Comme pour le point 17, nous allons effectuer une réponse écrite : un rapport sur le fonctionnement des chèques-taxis universels.

*Approuvé – Aangenomen*

**21. Musée Charlier; Règlement général incluant les règles relatives à la location de salles.**

**Charliermuseum; Algemeen reglement met betrekking tot de verhuur van zalen.**

*Reporté – Verdaagd.*

**22. Convention de partenariat entre l'asbl Article 27 et le Musée Charlier.**

**Partnerschapsovereenkomst tussen Artikel 27 vzw en het Charliermuseum.**

*Approuvé – Aangenomen*

**23. Convention de partenariat dans le cadre de la participation du Musée Charlier à la carte culturelle "Brussels card".**

**Partnerschapsovereenkomst in het kader van de deelname van het Charliermuseum aan de museumkaart "Brussels card".**

*Approuvé – Aangenomen*

**24. Chèques-sports; conditions d'octroi.  
Sportcheques; toekenningsvoorwaarden.**

**Madame Genot** : Il s'agit d'un outil intéressant. Je me demandais quels moyens nous allions utiliser afin d'informer les parents ?

**Monsieur Özkonakci, échevin des sports** : L'année passée, il y a eu 227 demandes. 36 sont des filles. 70 pratiquent l'activité en dehors de la commune. Les clubs sont bien informés. Cette année, les chèques sports commencent à partir du 15 septembre.

**Monsieur le Président** : Il y a eu une diffusion dans le journal communal également. Ceci est également renseigné sur le site internet de la commune. Les services sociaux informent également leur public.

**Monsieur le Président** : Les clubs qui sont en contact avec notre service apprécient que la commune supporte le sport ainsi pour les jeunes. Il y a même des clubs qui souhaitent venir s'installer sur la commune. C'est le cas d'un club de handball et ils ont trois équipes féminines. Nous souhaitons étendre le nombre de disciplines sportives.

*Approuvé – Aangenomen*

**25. PSE Evere/Saint-Josse-ten-Noode; renouvellement d'agrément 2014-2020**

*Approuvé – Aangenomen*

**26. Convention-cadre PSE - Evere/Saint-Josse-ten-Noode; Renouvellement**

*Approuvé – Aangenomen*

**27. Enseignement - Projet "A L'Ecole" - Avenant à la convention de collaboration.**

*Approuvé – Aangenomen*

**28. A.T.L. (Accueil Temps Libre) ; Projet "ALE à La Nouvelle École" - Mise en place du dispositif et convention de collaboration**

*Approuvé – Aangenomen*

**29. Sécurisation de l'entrée de l'immeuble 133, rue des Deux Eglises par un système électronique d'ouverture de porte ; approbation des conditions et du mode de passation du marché; application de l'article 234, al. 2 de la nouvelle loi communale.**

**Beveiliging van de ingang van het gebouw Tweekerkenstraat, 133 door een elektronisch deuropeningsysteem ; goedkeuring van de voorwaarden en van de gunningswijze van de opdracht; toepassing van artikel 234, lid 2 van de nieuwe gemeentewet.**

*Approuvé – Aangenomen*

**30. Travaux de rénovation partielle de l'immeuble sis rue du Méridien, 8 ; approbation des conditions et du mode de passation ; procédure négociée directe avec publicité; estimation de 167.842,80 € TVAC.**

**Gedeeltelijke renovatie van het gebouw gelegen Middaglijnstraat, 8 ; goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met bekendmaking ; raming van 167.842,80 € btw inbegrepen.**

**Monsieur Balsat :** On parle dans le libellé de rénovation partielle de l'immeuble. En parcourant le cahier des charges, je trouve que cette rénovation partielle est tout de même très lourde, également au vu du montant élevé.

**Monsieur Boïkete :** Rénovation partielle : ce sont surtout des travaux d'isolation qui sont réalisés dans cet immeuble ainsi que le remplacement du système de chauffage. Les contours de la façade se sont effrités. Tout ceci explique le montant qui peut sembler important effectivement.

*Approuvé – Aangenomen*

### **31. Rapport annuel 2014 de Cohésion sociale.**

**Monsieur Roekens :** J'ai lu le rapport et j'ai deux questions. Par rapport au fait qu'il y ait plus de demande que d'offre pour les cours de français par exemple mais aussi pour les soutiens aux devoirs, est-ce que la commune va essayer de pallier à cette demande ?

**Monsieur Mouhssin :** Je pense que ce dossier met en évidence un manque que nous avons souvent souligné par le passé. Le soutien scolaire : il y a des listes d'attente. 85 % de l'aide est le fait d'ASBL. Je constate une saturation de leur action. Il y a deux opérateurs innovants cette année, qui sont-ils, qu'ont-ils d'innovant ? Je connais une association innovante à Saint-Josse qui ne s'y retrouve pas ! Comment avez-vous sélectionné ces associations ? Ce sont 360 candidats en demande qui n'ont pu être inscrits aux activités ! Quelle est la réponse de la commune ?

**Madame Meulemans, Echevine de la Cohésion sociale :** La cohésion sociale repose essentiellement sur 3 piliers. Le principal est la COCOF qui donne une enveloppe de 500.000 euros annuels répartis entre un ensemble d'associations suivant un mode de quinquennat. Le système des associations innovantes est lié à la COCOF. Ce système est difficile car nous sommes à chaque fois embarqués dans un quinquennat et il est difficile de corriger le tir en cours de route. Deux communes, à savoir Saint-Gilles et Saint-Josse ont une réserve communale pour de nouvelles associations par exemple. Mais un pourcentage par rapport à la COCOF ne peut pas être dépassé. Cela donne une intervention maximale de 50.000 euros, c'est très peu. Il y a pour le moment 27 associations pour un budget de 500.000 euros. Il y a un problème, et pas uniquement au niveau de la demande, mais également au niveau de la qualité de l'offre. Les montants ne permettent pas de payer des gens avec un niveau de régent ou d'instituteur .

Le second pilier de la cohésion sociale est le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Il s'agit d'actions ponctuelles pour les primo-arrivants où il faut changer chaque année de sujet. Il est dès lors difficile de réaliser quelque chose dans la durée.

Le troisième et dernier pilier est l'effort de la commune. Les finances de la communes étant ce qu'elles sont, ce budget est limité à 15.000 euros actuellement.

Nous allons entrer dans un nouveau quinquennat en 2016. Celui-ci sera préparé en 2015. Nous n'avons pas encore eu connaissance des priorités COCOF. Lors du dernier quinquennat, les trois priorités étaient : apprentissage du français, l'école des devoirs et l'accueil des primo-arrivants. Ces priorités seront-elles maintenues ?

Nous attacherons beaucoup d'importance aux problèmes que vous soulevez.

*Prise d'acte – Akteneming.*

### **33. Centralisation des inscriptions scolaires.**

**Monsieur Mouhssin :** Je pense que la centralisation des inscriptions est plutôt positif. J'ai une question quant aux critères de priorité d'inscription. Dans la phase II, une seconde priorité est accordée aux habitants de la commune de Saint-Josse afin d'atteindre un quota de 80 % d'enfants habitants le territoire communal. Je m'interroge d'abord sur la légalité de ce point. Je pense aussi que c'est peut-être se tirer une balle dans le pied si les communes voisines venaient à adopter le même type de règlement.

**Monsieur Boïkete, Echevin de l'Enseignement :** Par rapport à ce critère d'inscription : ce qui serait illégal serait de réserver l'entièreté des places aux enfants de Saint-Josse. Ce règlement s'inspire d'autres règlements communaux. La ville de Bruxelles a déjà un règlement similaire, le taux appliqué est de 75%.

L'objectif à terme est d'arriver à un système centralisé d'inscriptions au niveau bruxellois avec échanges d'informations. Le problème du manque de places à Bruxelles et accentué par le phénomène de multi-inscription. Nous l'observons au sein de la commune. Il n'y est pas limité. Ce phénomène crée un engorgement administratif : l'année commençant il y a lieu d'appeler les parents afin de savoir si les enfants se présenteront.

**Monsieur Mouhssin :** Lorsque une communauté impose un quota, cela crée des tensions, je pense que ce n'est pas bon. Vous serait-il par ailleurs possible de nous produire une note juridique nous rassurant sur la légalité de ce quota ?

**Monsieur le Président :** Grâce à la centralisation, nous allons vers plus de transparence. Il s'agit d'un guichet unique, les entités ne peuvent plus agir isolément au niveau des inscriptions. Cela apporte une équité. Une solidarité est également créée entre les écoles de Saint-Josse.

**Madame Genot :** Je pense que seulement la moitié de nos enfants suit sa scolarité au sein de la commune. J'ai peur que nous lancions une dynamique dont nous serons les premiers à souffrir. Je me demande si il ne serait pas plus judicieux d'aller à l'encontre des règlements pris par les autres communes plutôt que de nous inscrire dans cette dynamique.

**Monsieur le Président :** Nous ne pouvons pas rester les bras croisés lorsque les autres communes bougent. Nous proposons une priorité temporaire de 15 jours. Ceux qui sont déjà ou ont un membre de leur famille à l'école, quelle que soit leur commune sont prioritaires également. La mesure et ses effets seront surveillés.

**Monsieur Boikete** : Par rapport à ces quotas, notre souhait est de créer un cercle vertueux. Toutes les communes n'effectuent pas un effort de la même ampleur.

*Approuvé – Aangenomen.*

*S'est abstenu : M. Mouhssin.*

*Suivent les interpellations.*

**32. Herdenkingen voor 100 jaar begin Wereldoorlog I en voor 70 jaar einde Wereldoorlog II in Sint- Joost ? ; interpellatie ingediend door Dhr F. Roekens, Gemeenteraadslid.**

**Meneer Roekens** : Op 4 augustus 1914 begon de Duitse invasie van ons land. Op 20 augustus 1914 marcheerden de Duitse troepen in Brussel op een steenworp van dit gemeentehuis op de Leuvense Steenweg. Het begin van 4 lange jaren van ontbering en vernedering voor de bevolking. De Eerste Wereldoorlog was de voedingsbodem voor de Tweede Wereldoorlog. De bevrijding in september 1944 maakte een einde aan opnieuw 4 lange jaren van oorlogsgruwel.

Sint-Joost betaalde gedurende deze twee oorlogen net als andere gemeentes een zware tol. Talrijke opgeroepen soldaten uit onze gemeente vielen in de strijd. De oorlogsgraven op het kerkhof van Sint-Joost en een herdenkingsmonument met hun namen op het Queteletplein zijn hier een blijvende getuigenis van. Tijdens WO II werd burgemeester Georges Pètre vermoord door rexisten. Een Duitse V1 stortte in 1944 neer op de Vier Septemberdagenlaan en vernielde verschillende huizen en een deel van de Steurssquare. Onze gemeente telde ook op de Dwarsstraat 6 een martelkamer van de Duitse militaire politie (Geheime Feldpolizei) waar honderden verzetslui en gevangen genomen soldaten brutaal werden ondervraagd en gemarteld.

Dit alles is niet slechts een schim uit het verleden. Een parallel naar de actualiteit is snel gemaakt. Oorlogen en strijd blijven voor gruwel zorgen in Gaza, Syrië, Irak, Libië, Afghanistan, Oekraïne, in Centraal Afrika, ...

Het is daarom meer dan ooit belangrijk om stil te staan bij de herinnering aan de conflicten die Europa en ons land hebben verscheurd. Om het heden te begrijpen moeten we ons verleden kennen en er de juiste lessen uit trekken.

Het gemeentebestuur besteedde helaas weinig of geen aandacht aan de herdenking van 100 jaar 14-18 of aan 70 jaar na het einde van WO II. Op de laatste ceremonie aan het momument voor de doden op 21 juli 2014 daagde slechts 1 lid van het schepencollege op en werd bij de bevolking geen enkele ruchtbaarheid gegeven aan het gebeuren. Het is inmiddels te laat om nog aan een WO I en WO II herdenkingevenement in onze gemeente te werken.

Ik zou er dan ook voor willen pleiten om voortaan een meer structurele aandacht te besteden aan de herdenkingen van de twee wereldoorlogen. Verschillende acties zijn hierbij relevant :

- Werken aan bewustwording bij vooral kinderen en jongeren. Pedagogische activiteiten in onze gemeentescholen zoals een bezoek aan de 14-18 tentoonstelling in het Jubelparkmuseum. Getuigenissen van oud-strijders in onze

scholen.

- Het uitwerken van een pagina op de gemeentelijke website met informatie over Sint-Joost tijdens de twee wereldoorlogen.
- Een grotere aandacht voor de huldebetuigingen aan het Monument voor de doden op 21 juli en op 11 november. De ceremonie op 11 november werd enkele jaren geleden zelfs afgevoerd en samengevoegd met een ceremonie op 1 november. Het lijkt aangewezen om de ceremonie op 11 november terug in ere te herstellen.
- In de loop der jaren is het Monument voor de doden aan het Queteletplein beschadigd geraakt en verdwenen er vier van de zes gedenkplaten met namen van de gesneuvelden van WO II. Samen met de Directie Monumenten en Landschappen dient de herstelling van het monument bestudeerd te worden.
- En last but not least, samen met vaderlandslievende organisaties moet dringend werk worden gemaakt van het plaatsen van een herdenkingsplaat op de gevel van de Dwarsstraat 6 als aandenken aan de nazigruwel die er tijdens WO II plaatsvond.

**Monsieur le Président :** Votre interpellation me permet de rappeler que durant la première guerre mondiale, Bruxelles est la seule capitale européenne à avoir subi 5 longues années d'occupation avec de lourdes conséquences pour la population. Les civils prirent part à l'effort de guerre, notamment via les soins aux blessés et la résistance. Certains d'entre eux sont dès lors entrés dans l'histoire en tant que héros. Avec la création du monument au soldat inconnu, Bruxelles est en sa qualité de capitale, le seul endroit où un hommage national fut rendu aux victimes de la première guerre mondiale.

Vous avez énuméré une série de préventions. Je tiens à vous éclairer sur le travail qui est réalisé par la commune et ses partenaires afin de soutenir la mémoire de la guerre et des événements.

Les commémorations de la grande guerre sont aussi l'occasion d'attirer l'attention sur le caractère intemporel des valeurs telles que la liberté, la solidarité, la cohésion sociale, la patrie, l'indépendance, la démocratie.

C'est pourquoi 14-18 doit servir à jamais comme un fondement de la démocratie de demain. L'idée est de tirer collectivement des enseignements de la première guerre mondiale et de poursuivre la construction de l'Europe démocratique dont Bruxelles est la capitale.

Afin de valoriser au mieux l'historique commémoratif de Saint-Josse, nous dressons un portail de 4 pages dans le prochain magazine communal, à paraître dans les prochains jours.

Concernant le monument aux morts du square Steurs, nous avons fait appel aux services de M. Delabaye, de notre archiviste ainsi qu'à notre directeur de la bibliothèque. Le travail est en cours de rédaction actuellement. Je ne manquerai pas de faire le lien avec l'actualité sensible vécue dans le monde dans mon édito.

L'ouvrage de M. Delabaye sur le patrimoine mémorial à Saint-Josse sera également diffusé auprès des seniors et des écoles.

La bibliothèque tient une conférence concomitante à la sortie du livre de Monsieur Lebouc : « Bruxelles occupée » avec une conférence de l'auteur le 11 septembre. La bibliothèque vient également d'agréments sa collection d'une trentaine d'ouvrages sur la première guerre mondiale.

Le musée Charlier accueille une visite-conférence réalisée par l'ASBL Arcadia afin de présenter les influences de la guerre dans l'histoire de la peinture.

Lors des journées du patrimoine des 20 et 21 septembre prochains consacrées au thème histoire et mémoire, des visites guidées seront organisées au cimetière de Saint-Josse qui héberge un carré d'honneur réservé aux victimes de la première guerre mondiale.

Nous tentons également que le bus Albert 1<sup>er</sup> qui accueille une exposition itinérante fasse escale à Saint-Josse le 5 novembre ou en décembre.

Le Collège a décidé de réinstaurer le 11 novembre il y a de cela plusieurs semaines.

Nous ne manquerons pas de mettre une enseigne au numéro 6 de la rue Traversière en souvenir des résistants.

Nous avons peut-être pêché par un manque de communication mais le menu est copieux.

**Monsieur Roekens** : Cela me réjouit. Ai-je par ailleurs bien compris que le monument aux morts sera rénové ?

**Monsieur le Président** : Je n'ai pas répondu à ce point. Nous y serons attentifs.

### **35. Acquisition du bâtiment situé avenue de l'Astronomie, 19; interpellation introduite par M. Ahmed MOUHSSIN, Conseiller communal.**

En mai 2013, je vous questionnais sur le projet de la majorité PS-CDH de faire l'acquisition de l'immeuble Ethias situé avenue de l'Astronomie 19, et la vente de plusieurs immeubles communaux pour disposer de moyens financiers pour cette acquisition. La commune utilisera également le fond régional FRBRTC2 de soutien aux communes en difficulté financière à concurrence de 3.000.000 d'euros. Cette somme doit en principe être consacrée au défi du boom démographique (crèches, écoles...). Il nous semble essentiel d'améliorer l'accueil du citoyen et les conditions de travail des agents communaux. Car si à l'origine, les services communaux pouvaient se résumer pour l'essentiel à l'état-civil et au service population, aujourd'hui leurs champs de compétence touchent tous les moments de la vie, enfance, jeunesse, vieillesse. Tous les secteurs de la vie, culture, formation, travail, logement, etc. sont donc concernés. Nous avons demandé au collège d'effectuer un audit des besoins des services communaux, des difficultés rencontrées dans l'accueil du public et du développement de l'e-administration. Vous m'avez, Monsieur le Bourgmestre, répondu: « On engage un consultant pour définir les besoins de l'administration qui se font sentir. » Mais également, et je reprends vos mots, que « Sur « l'affaire », nous connaissons parfaitement le prix du m2 avenue de l'Astronomie. On en débattrait et vous serez associés à cette étude. »

Je souhaiterais dès lors vous demander où en est la vente des bâtiments communaux et à quel prix ? Où en est la négociation concernant l'achat du 19 avenue de l'Astronomie ? Si l'achat de l'immeuble ne se fait pas, pourriez-vous me savoir si les 3 millions du fond régional FRBRTC2 pourront être affectés à un autre projet ?

**Monsieur le Président :** Je vous remercie pour votre interpellation qui me permet de mettre en exergue un chapitre important de notre déclaration de politique générale. Chapitre dont le titre était : « Une gouvernance publique moderne ». Vous y aurez lu que le collège souhaite moderniser l'organisation interne des services communaux. La priorité sera mise sur des investissements permettant d'améliorer encore l'accueil de la population.

Le collège souhaite améliorer cet accueil dans un bâtiment administratif répondant aux besoins énormes d'une gouvernance publique moderne. Dans ce cadre, le collège souhaitait procéder à l'acquisition d'un bâtiment répondant à ce profil et qui permette de centraliser tous les services communaux actuellement dispersés dans différents bâtiments. Dans sa décision du 25 mars 2013, le collège a ainsi répondu à l'appel à candidature du FRBRTC. Le collège y a pris la décision, dans le cadre du prêt, de désigner le projet d'investissement d'acquisition du bâtiment avenue de l'Astronomie, 19.

Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de quartier, notamment, Liedekerke, la commune va être amenée à prendre des montants considérables sur fonds propres. Il s'agit de projet d'équipements comme des crèches et des logements. Considérant cette nouvelle situation, le collège a décidé, au mois de juillet, de continuer à œuvrer pour une gestion affinée et dynamique de l'endettement actuel et futur de la commune. Nous entendons maîtriser les dépenses en gérant de manière efficace le patrimoine communal. Pour ces raisons, le collège ne souhaite pas, à ce stade, acquérir le bâtiment avenue de l'Astronomie 19. Le collège entend parallèlement continuer le processus de vente d'une série de bâtiments afin d'accroître les recettes. Ces opérations immobilières permettront de réaliser une série d'économies d'échelle qui participeront à l'effort budgétaire.

En ce qui concerne l'avenir du fond FRBRTC, nous sommes actuellement en discussions avec la région afin de pouvoir les réaffecter à l'achat d'un ou d'autres bâtis.

En résumé, le collège a décidé de ne pas se porter acquéreur du bâtiment sis 19 avenue de l'Astronomie et de continuer à prospecter en vue de l'acquisition d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir l'ensemble des services de l'administration communale.

**Monsieur Mouhssin :** Je crains que vous ne vous soyez précipité lors de la décision d'achat de ce bâtiment. Mon interprétation est une perte de 3 millions de subside dont je ne crois pas que nous pourrions les utiliser pour l'achat d'un autre bâtiment. Nous devons déjà les utiliser en 2014 et avons reçu un délai supplémentaire pour 2015. Pourriez-vous nous communiquer le rapport de l'expert quant à la valeur des biens ?

#### **34. Interdiction du port de signe religieux par les puéricultrices et les stagiaires dans les crèches communales; interpellation introduite par M. Ahmed MOUHSSIN, Conseiller communal.**

**Monsieur Mouhssin :** En avril 2009, j'avais déposé une « Proposition de motion relative à la neutralité dans l'administration communale concernant le port du foulard, de la

kippa et du turban sikh par les fonctionnaires communaux ». À l'époque, il semblait ne pas exister de règlement communal sur le port d'insignes religieux, mais l'usage était de l'interdire. Je soulignais que si la notion de neutralité des agents publics est importante, il me semble que celle-ci dépend davantage de la qualité du service que du port d'un insigne quelconque.

Depuis dans le rapport final des Assises de l'interculturalité de 2010, le comité de pilotage de celles-ci rappelle que : "le point de départ de tout positionnement sur les signes convictionnels doit être la liberté d'opinion, de religion et de conscience, au sens affirmé par la Cour européenne des droits de l'homme. Ce droit n'est, en effet, pas absolu. Il appartient au pouvoir législatif de préciser, très clairement, les restrictions qu'il estime nécessaire d'apporter à ce principe, et cela peut se faire uniquement pour des motifs légitimes et clairement précisés".

Ce même rapport propose encore : " en matière de port de signes convictionnels par les agents des services publics, le comité de pilotage préconise une liberté générale du port desdits signes, avec une interdiction limitée aux seuls agents investis d'une fonction d'autorité. Des textes légaux devraient définir de manière non-équivoque les fonctions (certainement police, justice, armée) visées par cette interdiction".

Il apparaît que si le règlement de travail de la commune n'impose aucune interdiction, un vadémécum a été transmis aux directrices de crèches et interdits le foulard aux puéricultrice, ainsi qu'aux stagiaires.

Je souhaiterais savoir, pourquoi cette interdiction particulière dans les crèches ?

D'autres services communaux sont-ils concernés par cette interdiction (à l'exception de l'enseignement) ?

Avez-vous l'intention de maintenir l'usage d'interdiction généralisé des signes religieux pour les agents communaux ?

**Monsieur le Président :** Je tiens à souligner qu'il n'y a pas de nouvelles dispositions entrées en vigueur durant les congés. Il ne s'agit pas de nouvelles dispositions. Pour ce qui est de la situation dans les crèches, le *vade-mecum* envoyée en 2009 stipule que tout port de signe ostentatoire —de nature confessionnelle, politique ou commerciale— est strictement interdit en milieu d'accueil. Nous nous tenons, au niveau de la commune, à ce qui a été décidé en 2009.

Par ailleurs je tiens à signaler que nous faisons entièrement confiance aux directions de crèche qui trouvent toujours des solutions en interne et ont la confiance du collègue. Enfin l'administration communale de Saint-Josse est une administration qui ressemble à sa population.

**Monsieur Mouhssin :** Je vous remercie. Vous êtes plus clair que votre prédécesseur. Celui-ci avait fait preuve d'une certaine ouverture en proposant une réflexion entre les différents groupes au sein du conseil communal afin de réfléchir à l'impact que cela pourrait avoir. Je vois que la position du collègue est l'interdiction.

Je pense qu'au niveau ECOLO nous déposerons une résolution. J'aurais préféré un dialogue pour voir ce qui peut-être fait.

**Monsieur le président :** Vous ne proposez pas de dialogue ni de réflexion, vous le dites à la fin. Je pense que ce que l'on fait ici est ce que l'on fait à Schaerbeek, ce que l'on fait à Boitsfort et à Jette. Allez demander à vos collègues ECOLO qui sont dans ces majorités d'agir. Puis venez nous demander des choses. Mais soyez conséquent vis-à-vis de vous-même.

**36. Proposition de motion au Conseil communal de Saint-Josse concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales.**

*Reporté – Verdaagd.*

*La séance publique est levée à 21h35.*